



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE

### RÈGLEMENT N° 2021-327 DÉCRÉTANT LES RÉMUNÉRATIONS DE BASE ET LES ALLOCATIONS POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

A passé les étapes suivantes :

- Avis de motion donné le 14 décembre 2020
- Dépôt et présentation du projet donnée le 14 décembre 2020
- Avis public annonçant le règlement à adopter, publié le 14 décembre 2020
- Présentation et Adoption du projet modifié par résolution le 11 janvier 2021

Ce règlement entre en vigueur le 12 janvier 2021, jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter directement sur le site internet de la Municipalité ou en faire la demande par lettre au bureau municipal, 290 rue Principale ou par courriel au [municipalite@st-romain.ca](mailto:municipalite@st-romain.ca).

Donné à Saint-Romain, ce 12ième jour de janvier 2021.

*Nicole Chicoïne*

Directrice générale / Secrétaire-trésorière

---

.....Certificat de publication de l'avis public .....

Je, Nicole Chicoïne, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Règlement 2019-316 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Romain, soit sur le tableau d'affichage de l'hôtel de ville ainsi sur le site Internet de la Municipalité, le 12 janvier 2020

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 janvier 2021.

*Nicole Chicoïne*

.....  
Nicole Chicoïne  
Directrice générale et secrétaire-trésorière